

BILAN 2025 DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (BEGES) DU GROUPE URD

Avec le soutien de

Remerciements	3
Le mot de la Directrice Générale	4
Introduction	5
Résultats bruts du BEGES 2025	6
Comparaison méthodologique avec les précédents BEGES de 2019 et 2022	8
Analyse par rapport aux engagements de décarbonation du Groupe URD	10
Rappel des engagements climatiques du Groupe URD	10
Résultats obtenus.....	10
A. Résultats bruts (périmètres différents).....	10
B. Résultats avec actualisation du BEGES 2019 (périmètre constant – base 2025).....	11
C. Résultats sans ajout de nouveaux postes d’émissions (périmètre constant – base 2019).....	13
Focus sur les vols.....	14
Les émissions liées aux vols versus le reste des émissions.....	15
Une stratégie de décarbonation efficace.....	16
Perspectives pour la suite	16
Conclusion	18
Annexe 1 - Méthodologie pour le BEGES 2025	19
Annexe 2 – Résultats détaillés du BEGES 2025.....	33

Remerciements

Ce rapport n'aurait pas pu être produit sans la précieuse collaboration de l'assistant de gestion du Groupe URD, Christophe Marfaing, « sherpa » indispensable pour tous les béotiens de la comptabilité ! Enfin, les résultats de ce BEGES, tout comme certaines sources d'information utilisées, témoignent de l'implication constante de tous les salariés du Groupe URD dans la grande aventure de la décarbonation. Un grand merci à toutes et à tous, car la réalisation du BEGES 2025 aurait été autrement plus inconfortable sinon !

Le mot de la Directrice Générale

Derrière les chiffres et les calculs parfois ardues de ce bilan carbone, c'est une transformation organisationnelle du Groupe URD qui s'invente pas à pas depuis 2019.

Lorsque nous avons contribué à l'élaboration et signé la Déclaration d'engagement du Réseau Environnement Humanitaire, nous étions convaincus de la nécessité de réduire fortement notre empreinte carbone. En revanche, nous ne savions pas si nous y parviendrions, ni ce que cela impliquerait concrètement pour notre organisation.

Cet engagement reposait sur une conviction simple : nos modes de fonctionnement individuels et collectifs n'étaient plus soutenables, mais nos imaginaires restaient largement façonnés par les pratiques du passé. Il fallait donc accepter de s'aventurer en terrain inconnu, avec l'idée que nous apprendrions en marchant.

Bien sûr, cette transformation n'a pas été simple. Nous avons dû écouter les inquiétudes, débattre de nos pratiques, renoncer à certaines habitudes professionnelles et nous imposer à nous-mêmes des contraintes parfois exigeantes. Mais nous avons aussi découvert qu'il était possible de conduire nos missions tout en réduisant de près de moitié nos vols internationaux. Nous avons constaté que cette évolution ouvrait davantage d'espace aux expertises locales et faisait émerger de nouvelles façons de travailler, souvent plus sobres, plus collaboratives mais aussi plus pertinentes.

Cette expérience nous a également conduits à interroger certains présupposés profondément ancrés dans le secteur de l'aide internationale. La mobilité est encore souvent perçue comme une condition naturelle de la qualité de l'expertise, de la proximité avec les terrains et de la solidarité internationale elle-même. La contrainte carbone nous a obligés à poser un regard neuf sur ces évidences. Nous avons découvert que la qualité de notre travail dépendait souvent moins de notre capacité à nous déplacer que de notre capacité à reconnaître pleinement, à faire confiance et à travailler avec les expertises présentes dans les territoires. La transition écologique n'a donc pas seulement modifié nos pratiques ; elle a contribué à transformer notre compréhension même de ce que signifie agir à l'international.

Au fil des années, cet engagement transformateur est devenu une source d'apprentissage. Sur les questions environnementales bien sûr, mais aussi, de façon plus profonde, sur les enjeux de localisation de l'aide, de partage du pouvoir, de justice climatique et de cohérence entre nos valeurs et nos pratiques.

Rien de tout cela n'aurait été possible sans l'engagement de l'ensemble de l'équipe du Groupe URD. Je souhaite remercier notre conseil d'administration, qui a validé cette démarche en faisant le pari de la confiance dans notre capacité collective à nous transformer ; les chargés de recherche, qui se sont pleinement investis dans les débats puis dans la mise en œuvre des décisions prises ; l'équipe support, qui a conçu les outils de suivi nécessaires ; et tout particulièrement Aline, notre référente environnement, qui accompagne cette dynamique avec énergie et détermination depuis cinq ans.

Mais l'aventure ne fait que commencer. Nous savons que les prochaines réductions seront les plus difficiles à obtenir si nous voulons tenir nos engagements à l'horizon 2030 tout en préservant notre raison d'être. Pourtant, ce chemin parcouru nous a déjà appris une chose essentielle : la décarbonation n'est pas seulement un objectif environnemental. Elle constitue un puissant levier de transformation systémique qui nous conduit à repenser la manière dont nous produisons l'expertise, travaillons avec nos partenaires et concevons notre rôle dans la solidarité internationale.

À l'heure où le changement climatique remet en question de nombreux modèles hérités du passé, cette transformation nous apparaît moins comme une contrainte que comme une opportunité d'inventer des pratiques plus cohérentes, plus justes et plus durables. C'est avec cette conviction que nous poursuivrons ce chemin aux côtés de nos partenaires et en particulier à travers le Réseau Environnement Humanitaire.

Introduction

Depuis 2012, le Groupe URD réalise, tous les trois ans, en interne, son Bilan d'Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) portant sur une année calendaire, et s'appuyant sur la méthodologie développée par l'ADEME. **Ainsi, des BEGES ont déjà été conduits pour les années 2012, 2015, 2019 et 2022. Celui de 2025 fait l'objet du présent rapport.** Le suivant sera réalisé en 2029 pour les données de 2028.

Ce cinquième BEGES porte sur les données 2025. Dans la mesure du possible, nous avons essayé d'appliquer la même méthodologie que précédemment, mais nous verrons dans ce rapport que des différences existent et nous prendrons soin de les expliciter et de les analyser. Rappelons qu'un BEGES repose sur une **méthodologie simple** (une somme de produits) mais aussi sur une **collecte de données potentiellement complexe** et, en amont, sur **un choix de périmètre de comptabilité qui est souvent plus difficile qu'il n'y paraît** (Quelles émissions voulons-nous prendre en compte ? Quelles émissions méritent d'être comptabilisées ? Pour quels leviers de réduction potentiels ? etc.). En outre, la conversion de données physiques ou monétaires, par des facteurs d'émissions, en dioxyde de carbone équivalent (CO₂e) soulève des enjeux de précision. C'est la raison pour laquelle, **on raisonne toujours en ordres de grandeur.**

Évidemment, **la réalisation d'un BEGES n'a de sens que s'il implique, en parallèle, des changements visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre** des différents postes, à commencer par les plus émetteurs. En 2020, le Groupe URD a signé la [*Déclaration d'engagement des organisations de solidarité internationale sur le climat et l'environnement*](#), par laquelle il s'est ainsi engagé à **réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 30 % d'ici 2025 et de 50 % d'ici 2030** (par rapport à 2019 et en relatif par rapport à son chiffre d'affaires). Cette déclaration a été récemment revue afin de **mieux prendre en compte les enjeux de justice climatique**, ce qui s'est traduit par le choix explicite d'un périmètre de décarbonation circonscrit aux émissions de fonctionnement des organisations et excluant les biens et services aux populations. Pleinement en accord avec cette révision et les enjeux qui la fondent, **le Groupe URD a signé la nouvelle version de la déclaration.** Ceci étant, il faut noter que cette révision ne change pas le BEGES du Groupe URD qui ne fournit pas de biens et services aux populations,

Ainsi, ce nouveau BEGES servira d'outils de suivi-évaluation pour les engagements révisés. En effet, il permettra de faire un **deuxième point d'étape sur le respect de la trajectoire** de réduction d'émissions de gaz à effet de serre en proposant une analyse comparative avec les BEGES réalisés sur les données de 2019 et 2022 (BEGES de référence pour les engagements pris et premier BEGES de suivi).

Résultats bruts du BEGES 2025

La méthodologie suivie pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre du Groupe URD pour l'année 2025 est fournie en *Annexe 1 - Méthodologie pour le BEGES 2025*. Le BEGES 2025 indique **un total d'environ 101 tCO₂e, soit une intensité carbone de 60 kgCO₂e/k€¹**. Les résultats détaillés sont fournis en *Annexe 2 - Résultats détaillés du BEGES 2025*, tandis que la synthèse des résultats est présentée ci-dessous :

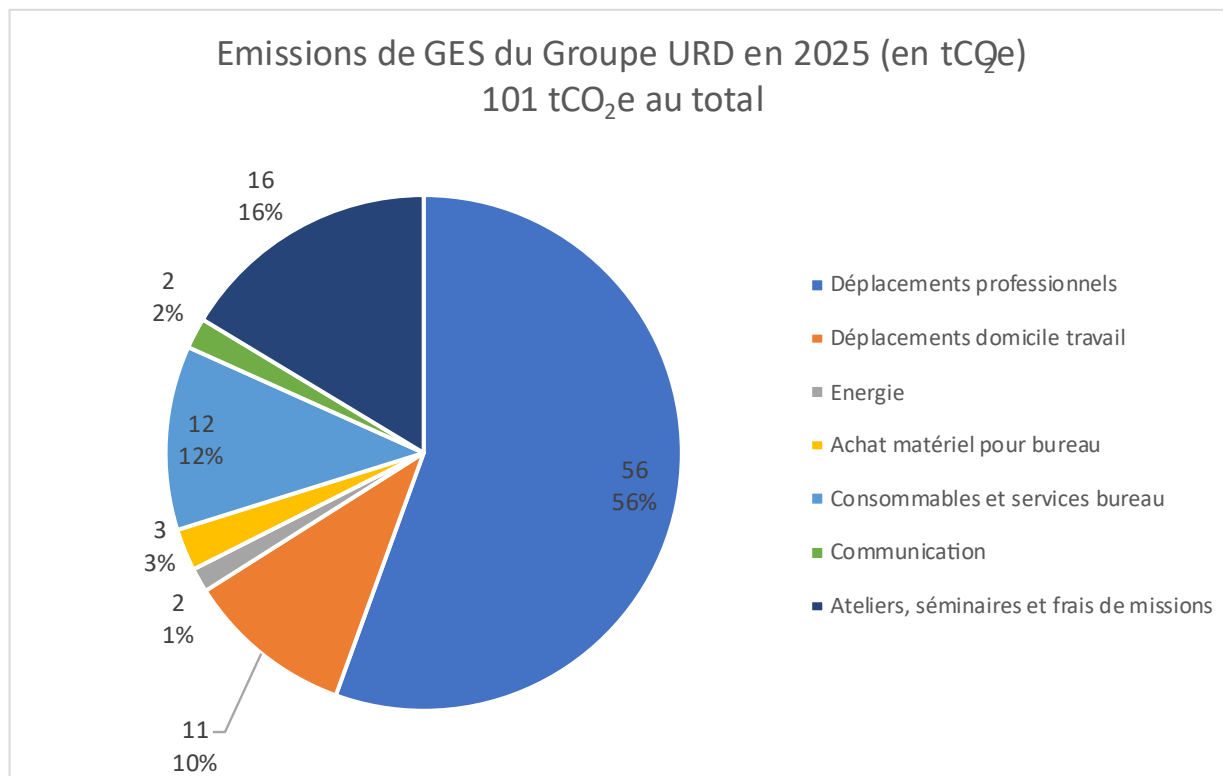
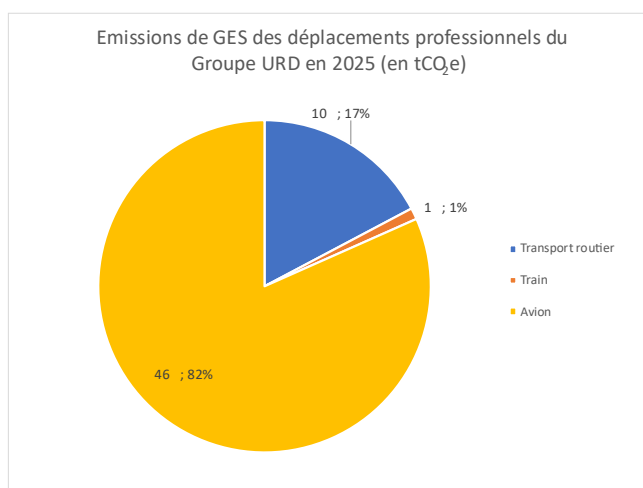


Figure 1. Les émissions de gaz à effet de serre du Groupe URD en 2025



Les émissions de gaz à effet de serre de la catégorie « déplacements professionnels » proviennent à **82 % des déplacements en avion**.

Figure 2. Détail des émissions des gaz à effet de serre liées aux déplacements professionnels, en 2025

Dans le Tableau 1 suivant, sont présentés les postes d'émissions dans l'ordre décroissant, ce qui permet de visualiser les postes les plus émetteurs.

¹ En 2025, le chiffre d'affaires du Groupe URD, corrigé de l'inflation est de 1 684k€.

sources d'émissions	kg CO ₂ e 2025	% 2025 par rapport au total GES
Avion	45 570	45,3%
Hébergement et restauration	15 209	15,1%
Voiture (déplacements domicile-travail)	10 513	10,5%
Voiture (déplacements professionnels)	6 629	6,6%
Location mobilières	2 474	2,5%
Sous-traitance informatique	2 334	2,3%
Maintenance multitechnique	1 966	2,0%
Ordinateur portable (moins de 3 ans)	1 872	1,9%
Bus	1 237	1,2%
Bois plaquettes forestières	1 157	1,2%
Assurances	1 151	1,1%
Essence	1 057	1,1%
Traitement des déchets	861	0,9%
Produits agroalimentaires	800	0,8%
Honoraires CAC	782	0,8%
Visio caméra allumée	757	0,8%
Gasoil	705	0,7%
TGV	446	0,4%
Frais de télécommunication	435	0,4%
Café	403	0,4%
Autres produits manufacturés	401	0,4%
Achats informatiques et électroniques	369	0,4%
Impressions	365	0,4%
Documentation générale	320	0,3%
Petites fournitures	272	0,3%
Services bancaires	271	0,3%
Electricité	243	0,2%
Repas, végétarien	238	0,2%
Location immobilières	227	0,2%
Autres services personnels	183	0,2%
Cotisations	180	0,2%
TER	169	0,2%
Mails sans pièce jointe	163	0,2%
Produits d'entretien	161	0,2%
Mails avec pièce jointe	158	0,2%
Médecine du travail	138	0,1%
Gaz (butane)	134	0,1%
Produits agroalimentaires	72	0,1%
Courrier postal	59	0,1%
Vélo électrique	29	0,0%

Tableau 1. Détails des émissions par ordre décroissant

Le poste le plus émetteur est celui des déplacements professionnels (56 % des émissions totales) et, plus précisément, les déplacements aériens qui représentent 45,3 % des émissions totales (soit 46 tCO₂e).

Quant aux déplacements en voiture, qu'ils soient professionnels ou pour aller au bureau depuis son domicile, ils représentent environ 17,1 % des émissions totales.

Enfin, les services d'hébergement et de restauration (compris dans le poste d'émissions « ateliers, séminaires et frais de missions ») comptent pour 15,1 % du total mais ce chiffre présente une forte incertitude compte tenu de l'utilisation d'un ratio monétaire.

Comparaison méthodologique avec les précédents BEGES de 2019 et 2022

Disons-le d'emblée : **il est extrêmement difficile, voire périlleux, de comparer des BEGES**. Trois raisons peuvent expliquer cette difficulté :

1. Les périmètres considérés ne sont plus exactement les mêmes :

- a. **Les catégories ont été un peu modifiées**
Par exemple, la catégorie « amortissement » est devenue la catégorie « achat matériel pour bureau ».
- b. **Des émissions ont été changées de catégories**
Par exemple, nous avons choisi de compter tous les produits manufacturés achetés dans la catégorie « achat matériel pour bureau » alors que certains apparaissaient auparavant dans la catégorie « ateliers, séminaires et frais de missions ».
- c. **Des émissions ont été requalifiées**
Par exemple, ce que l'on avait précédemment considéré comme de la « maintenance multitechnique » en 2022 a finalement été considéré en 2025 comme de la « sous-traitance informatique », estimant le précédent choix finalement inapproprié, ce qui modifie le facteur d'émission utilisé.
- d. **Des émissions ont été ajoutées**
Pour le BEGES 2025, nous avons considéré de nouveaux comptes de charge issus de la comptabilité pour être plus alignés avec la méthodologie préconisée par l'ADEME.
- e. **Des émissions ont été supprimées**
Ce n'est pas le cas pour le BEGES 2025 par rapport à celui de 2022 mais, pour ce dernier, nous avons choisi de supprimer certaines sources d'émissions, considérées comme négligeables et trop compliquées à comptabiliser.

Afin de mieux appréhender l'évolution du périmètre de comptabilité entre les différents BEGES, nous avons dressé le tableau récapitulatif suivant :

	2022			2025	
	Ajouté	Déplacé	Supprimé	Ajouté	Déplacé
Déplacements professionnels	- vols hors compte - déplacements des participants des UAH	- déplacements des ateliers et séminaires (avant dans ateliers, séminaires et frais de missions)	- métro/tram/RER		
Déplacements domicile travail					
Energie					
Achat matériel pour bureau				- achats informatiques et électroniques	- autres produits manufacturés (avant dans consommables et services de bureau ; et dans ateliers séminaires et frais de missions)
Consommables et services bureau				- locations immobilières - locations mobilières - maintenance multitechnique - assurances - documentation générale - honoraires CAC - services bancaires - cotisations - traitement des déchets - médecine du travail	- sous-traitance informatique (avant dans communication)
Communication	- mails avec et sans pièce jointe		- vidéos - photos	- frais de télécommunication	
Ateliers, séminaires et frais de missions				- frais de mission	

Tableau 2. Evolution du périmètre de comptabilité carbone pour les BEGES de 2022 et 2025, par rapport au BEGES de 2019 (à noter que les modifications réalisées en 2022 ont été conservées pour 2025).

Ces évolutions de périmètres ont un impact majeur sur les résultats du BEGES. En comptant plus de postes qu'en 2019, on rend les BEGES difficilement comparables entre eux. Pour pallier cela, une première option est de corriger rétroactivement le BEGES de 2019 (voir *Résultats avec actualisation du BEGES 2019 (périmètre constant* – base 2025). La seconde option est de **retrancher au BEGES 2025, ce qui correspond aux postes d'émissions non comptabilisés en 2019** (voir *Résultats sans ajout de nouveaux postes d'émissions (périmètre constant* – base 2019).

2. Les méthodes de collectes de données ont évolué

Ce n'est pas le cas pour le BEGES 2025 par rapport à celui de 2022 mais, pour ce dernier, certaines méthodes de collecte avaient évolué par rapport au BEGES 2019.

3. Les facteurs d'émissions ont changé (ou pas), pour de bonnes raisons (ou pas)² :

a. Le facteur d'émission a changé en lien avec une évolution physique

C'est le cas du mix énergétique français qui a conduit à une diminution du facteur d'émission : de 0,0607 kg CO₂e/kWh pour le BEGES de 2019 à 0,0520 kg CO₂e/kWh pour celui de 2022 et 0,0519 kg CO₂e/kWh.

Cependant, si ces évolutions sont valables sur le périmètre français moyen, elles peuvent ne pas refléter les réalités du Groupe URD. Ainsi, la hausse du facteur d'émission pour les déplacements en voiture (parc moyen) s'explique par une augmentation du poids moyen des véhicules (plus de SUV) et un recul des voitures diesel³ dans la société française, mais cela n'est pas forcément vrai pour le Groupe URD ! L'utilisation des facteurs d'émissions mis à jour implique donc une analyse critique des résultats, parfois difficile.

b. Le facteur d'émission a été affiné par les acteurs compétents (l'ADEME dans notre cas) sans qu'il n'y ait eu nécessairement d'évolution physique

Pour le BEGES 2025, le cas des avions est emblématique : alors qu'il existait auparavant trois facteurs d'émissions pour les déplacements en avion, selon les distances parcourues, il y a aujourd'hui, dans la base de données de l'ADEME un nombre important de facteurs d'émissions liés aux déplacements en avion. Ainsi le choix du facteur dépend des distances parcourues (avec une plus grande granularité qu'auparavant), de la capacité de l'avion et du type de moteur.

c. Le facteur d'émission n'a pas changé alors qu'il y a eu une véritable réduction de l'empreinte carbone

Une activité ou un produit dont l'efficacité énergétique augmente ou dont l'intensité carbone de l'énergie utilisée diminue aura une empreinte carbone réduite. Il peut cependant arriver que le facteur d'émission disponible ne traduise pas (encore) cette évolution. Ainsi, l'achat de produits écologiques (c'est-à-dire avec une faible empreinte carbone mais aussi produits dans de meilleures conditions, moins emballés, réparables, etc.) ne se traduit pas forcément par un facteur d'émission plus faible et masque donc une partie des efforts fournis.

La comparaison entre BEGES peut tout de même apporter des informations intéressantes, en particulier lorsqu'on regarde les éléments dans le détail. Du reste, **la mesure de l'empreinte carbone dans le temps reste nécessaire pour suivre sa trajectoire de décarbonation**, tout en gardant en tête les limites de l'exercice.

² Les raisons qui président à la mise à jour des facteurs d'émissions de l'ADEME ne sont pas clairement explicitées, ce qui complique encore l'analyse.

³ Le diesel émet moins de CO₂ que l'essence mais émet des oxydes d'azote, très nocifs pour la santé.

Analyse par rapport aux engagements de décarbonation du Groupe URD

Rappel des engagements climatiques du Groupe URD

Signataire de la [Déclaration d'engagement](#) susmentionnée, le Groupe URD a un **objectif chiffré de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de son fonctionnement de -30 % d'ici à 2025 et de -50 % d'ici à 2030 par rapport à 2019, en relatif par rapport à son chiffre d'affaires⁴**. En d'autres termes, l'intensité carbone du chiffre d'affaires du Groupe URD⁵ doit diminuer de 30% d'ici 2025 et être divisé par deux d'ici 2030, par rapport à 2019.

Résultats obtenus

Compte tenu de l'évolution méthodologique, il y a, en réalité, **plusieurs façons de lire les résultats obtenus** :

- A. **Résultats bruts (périmètres différents)** : soit en considérant les résultats obtenus, indépendamment de l'évolution du périmètre de comptabilité carbone. Attention, ici les résultats entre 2019, 2022 et 2025 ne sont pas comparables dans leur globalité et sur les catégories d'émissions dont le périmètre a évolué. Certains sous-résultats peuvent toutefois être comparables.
- B. **Résultats avec actualisation du BEGES 2019 (périmètre constant – base 2025)** : soit en essayant d'actualiser *a minima* le BEGES de 2019 de façon à avoir le même périmètre que 2025.
- C. **Résultats sans ajout de nouveaux postes d'émissions (périmètre constant – base 2019)** : soit en retranchant au BEGES 2025 les émissions liées au périmètre de comptabilité carbone additionnel.

Nous analysons ci-après les différents cas.

A. Résultats bruts (périmètres différents)

Les limites de la comparaison ayant été posées, nous résumons dans le Tableau 3 ci-dessous le niveau d'émissions de chaque catégorie pour les différents BEGES réalisés précédemment :

	2019 (tCO ₂ e)	2022 (tCO ₂ e)	2025 (tCO ₂ e)
Déplacements professionnels	113,89*	114,49	55,82
Déplacements domicile travail	11,89	9,04	10,54
Energie	3,90	2,44	1,53
Achat matériel pour bureau	3,91*	3,44*	2,64
Consommables et services bureau	5,90*	7,83*	11,61
Communication	2,02*	5,00*	1,94
Ateliers, séminaires et frais de missions	8,37*	3,47*	16,43
Total	149,88	145,70	100,51

Tableau 3. Tableau comparatif des différents postes d'émissions de gaz à effet de serre entre 2019, 2022 et 2025 (les astérisques marquent une différence avec le résultat présenté dans le rapport BEGES 2022 en raison de recatégorisations nécessaires pour comparer des choses comparables)

On retrouve globalement **une répartition d'émissions similaire à celles des années passées**. Plus spécifiquement, on observe que :

- La plus grosse source d'émissions de gaz à effet de serre se situe toujours au niveau des déplacements aériens bien que l'on constate une baisse relative chaque année depuis 2019. Plus généralement la catégorie d'émissions la plus importante du Groupe URD correspond aux déplacements professionnels, même si on observe une nette diminution de ces émissions.

⁴ Corrigé de l'inflation.

⁵ Ou plus précisément, la part de chiffre d'affaires correspondant à des activités menées par le Groupe URD. Lorsque le Groupe URD est simple porteur de contrats, ces derniers ne sont pas comptabilisés pour ne pas fausser les résultats.

- Les kilomètres parcourus pour les déplacements professionnels en voiture continuent de baisser en valeur absolue (-12% entre 2022 et 2025 ; -56% entre 2019 et 2025) tandis que les distances parcourues en train et bus augmentent (+31% entre 2022 et 2025 ; +37% entre 2019 et 2025), notamment du fait de longs trajets en Europe qui auraient, autrefois, été réalisés en avion. Si l'on regarde maintenant les kilomètres parcourus en voiture⁶ par équivalent temps plein (ETP) pour les déplacements professionnels, ils ont certes baissé entre 2019 et 2022 (-58%) mais ont augmenté ensuite entre 2022 et 2025 (+54%), soit tout de même une réduction globale de 36% depuis 2019.
- En 2025, les déplacements domicile-travail en voiture pèsent 10,5% des émissions totales. Plus précisément, la moyenne de kilomètres parcourus par ETP a augmenté de 42% par rapport à 2022, même si cela représente toujours une baisse de 30% par rapport à 2019. Cette évolution peut s'expliquer par un mouvement de retour au travail en présentiel, après la période de télétravail important suite à la crise COVID-19, ainsi qu'à une augmentation des distances domicile-travail à parcourir pour certains salariés. Bien que nécessairement marginal dans un BEGES, notons qu'on constate également une augmentation des déplacements domicile-travail à vélo à assistance électrique !
- Les émissions liées à l'énergie (hors carburant qui est comptabilisé dans les déplacements professionnels) continuent de baisser (-37% entre 2022 et 2025 ; -61% entre 2019 et 2025). Cette nouvelle baisse s'explique à la fois par l'installation, au niveau du bureau, d'un système photovoltaïque en mai 2025, et par une moindre consommation de bois déchiqueté⁷.

B. Résultats avec actualisation du BEGES 2019 (périmètre constant – base 2025)

L'actualisation du BEGES est ici faite grossièrement, faute de temps et parce qu'il serait de toute façon impossible de retrouver les vols hors comptabilité et les déplacements des participants aux UAH 2019. Les nouveaux postes comptabilisés sont estimés en considérant qu'ils émettaient, en 2019, les mêmes quantités de GES qu'en 2025, proportionnellement au chiffre d'affaires (corrige de l'inflation), ce qui nous donne les émissions additionnelles suivantes :

	2025	2019
Chiffre d'affaires (corrige de l'inflation, k€)	1 684	1 921
Vols hors comptabilité (tCO ₂ e)	13,67	15,59
Déplacements UAH (tCO ₂ e)	1,30	1,48
Achats informatiques et électroniques (tCO ₂ e)	0,37	0,42
Divers services de bureau (tCO ₂ e)	8,37	9,55
Frais de télécommunications (tCO ₂ e)	0,44	0,50
Frais de missions (tCO ₂ e)	13,54	15,44
TOTAL (tCO₂e)	37,68	42,98

Tableau 4. Estimation des émissions additionnelles de 2019

Ainsi, l'empreinte carbone a diminué de 48% en valeur absolue, entre 2019 et 2025, de la manière suivante :

⁶ Inclus, pour ce calcul, les litres de carburant traduits en km, en supposant une consommation de 7L/100km

⁷ Cette baisse de consommation s'explique probablement par la diminution de l'équipe (baisse du nombre d'ETP) et donc des espaces de bureau utilisés. Nous n'avons pas pu valider l'hypothèse d'un hiver plus doux. Mais le bois déchiqueté a peut-être été de meilleure qualité en 2025.

	2019 (tCO ₂ e)	2025 (tCO ₂ e)	Baisse entre 2019 et 2025
Déplacements professionnels	130,96	55,82	57%
Déplacements domicile travail	11,89	10,54	11%
Energie	3,90	1,53	61%
Achat matériel pour bureau	4,33	2,64	39%
Consommables et services bureau	15,45	11,61	25%
Communication	2,52	1,94	23%
Ateliers, séminaires et frais de missions	23,81	16,43	31%
Total	192,86	100,51	48%

Tableau 5. Tableau comparatif des différents postes d'émissions de gaz à effet de serre entre 2019 et 2025 avec actualisation du BEGES 2019

On voit ici que **toutes les catégories d'émissions sont en baisse.**

Par ailleurs, l'actualisation de l'empreinte carbone 2019 entraîne en outre un changement dans la trajectoire de réduction de l'intensité carbone du chiffre d'affaires. En effet, l'intensité carbone de 2019 est alors de 100 kgCO₂e/k€⁸ et doit donc passer à 70 kgCO₂e/k€ en 2025, puis à 50 kgCO₂e/k€ en 2030. **Ainsi, l'intensité carbone de 2025 – de 60 kgCO₂e/k€ - correspond à une réduction de 41% depuis 2019, soit bien au-delà des 30% visés !**

La Figure 3 ci-dessous traduit l'évolution de l'empreinte carbone du Groupe URD (en jaune), relativement à la trajectoire de réduction prévue (en orange). **Le Groupe URD suit donc bien sa trajectoire de décarbonation**, et même un peu mieux que ce sur quoi il s'était engagé.

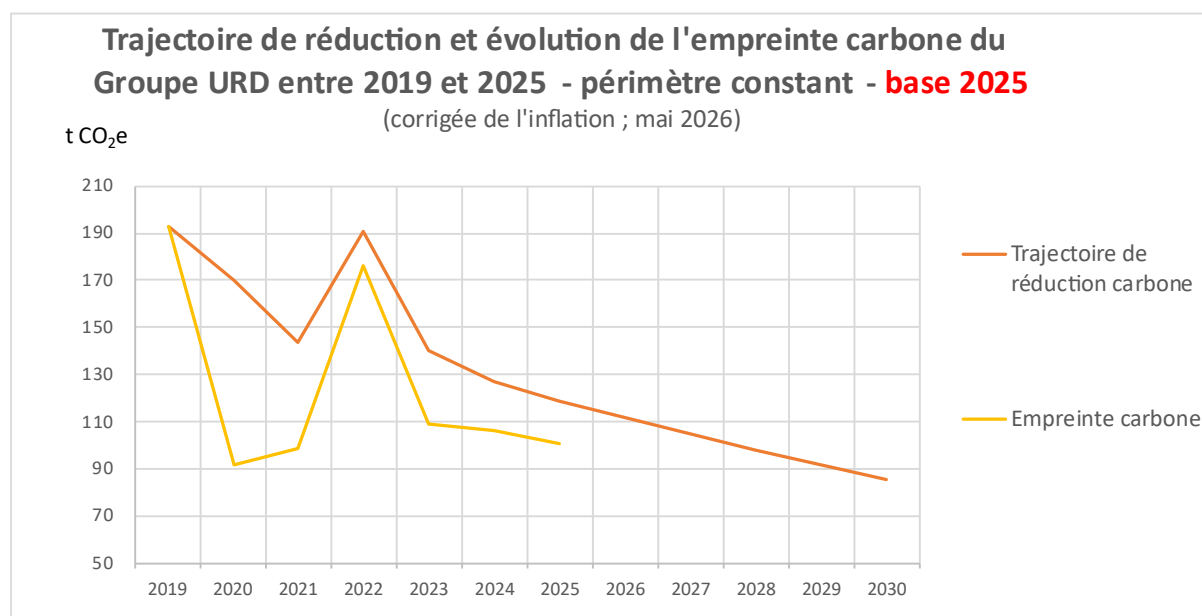


Figure 3. Evolution de l'empreinte carbone du Groupe URD, à périmètre constant base 2025 (date : mai 2026). NB1 : la trajectoire carbone a été estimée à partir d'une projection du chiffre d'affaires. NB2 : l'empreinte carbone 2022 a été recalculée sur le périmètre-base 2025 de la même façon que 2019.

⁸ Soit le calcul suivant : 192 860 / 1 921

C. Résultats sans ajout de nouveaux postes d'émissions (périmètre constant – base 2019)

Une autre façon de comparer les BEGES entre eux est de faire l'analyse sur le périmètre de comptabilité de 2019, c'est-à-dire en retranchant au BEGES 2025, les émissions nouvellement comptabilisées (voir la Figure 4 ci-dessous).

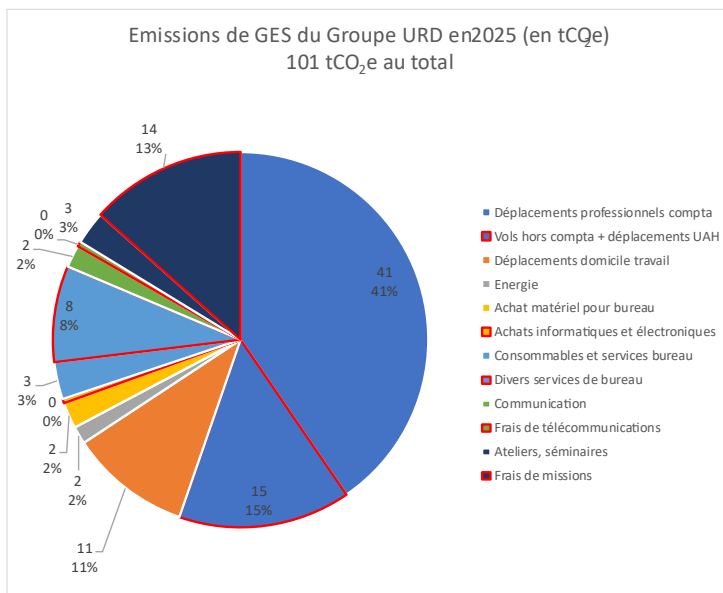


Figure 4. BEGES 2025 mettant en lumière les émissions de 2025 qui n'avaient pas été comptabilisées en 2019 (ces émissions apparaissent dans leur catégorie d'émissions avec une bordure rouge).

Vu sous ce prisme, les émissions de gaz à effet de serre du Groupe URD pour l'année 2025, à périmètre constant par rapport à 2019, sont d'environ 63 tCO₂e, soit une intensité carbone de 37 kgCO₂e/k€. Comparé à l'intensité carbone de référence (78 kgCO₂e/k€⁹), cela correspond donc à une **baisse de 52%**, soit un **résultat au-delà de l'objectif de 2030 !**

La Figure 5 ci-dessous traduit l'évolution de l'empreinte carbone du Groupe URD (en jaune), relativement à la trajectoire de réduction prévue (en orange). **Le Groupe URD suit donc bien sa trajectoire de décarbonation**, et même un peu mieux que ce sur quoi il s'était engagé.

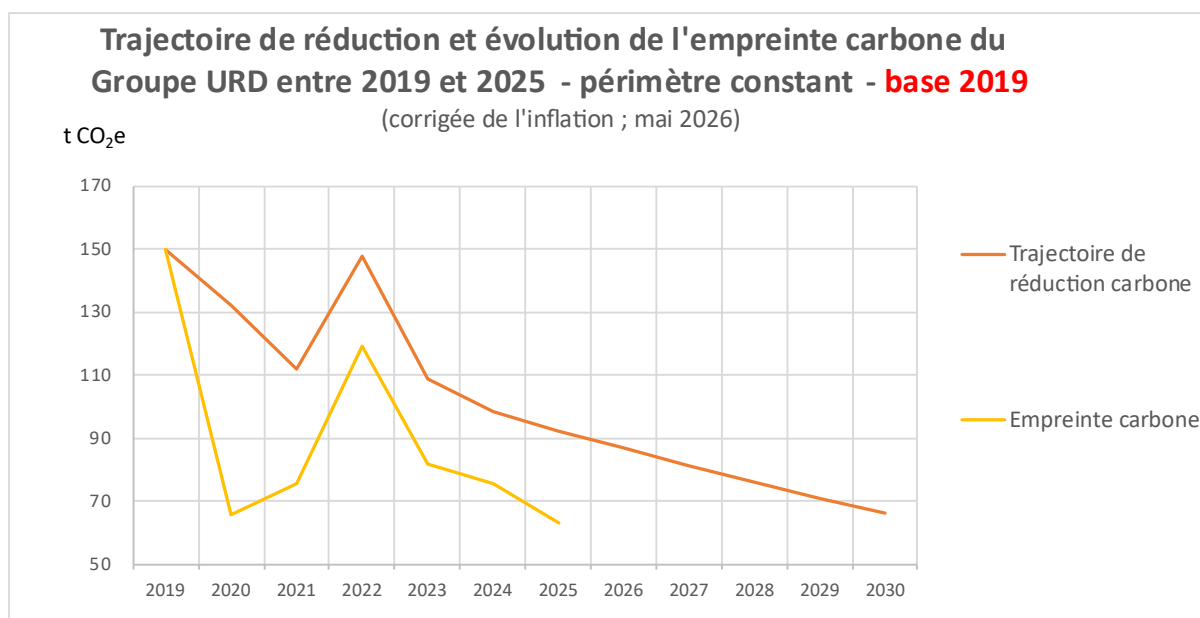


Figure 5. Evolution de l'empreinte carbone du Groupe URD, à périmètre constant base 2019 (date : mai 2026). NB1 : la trajectoire carbone a été estimée à partir d'une projection du chiffre d'affaires.

⁹ Soit le calcul suivant : 149 880 / 1 921

En somme, quelle que soit le choix méthodologique adopté pour effectuer l'analyse comparative, on constate que **le Groupe URD est bien engagé sur une trajectoire de décarbonation, et même au-delà des engagements pris**. Enfin, il faut garder en tête que, plus que la réduction d'émissions de GES de 2025, **ce sont les réductions d'émissions cumulées depuis 2019 qui sont importantes pour l'effort d'atténuation**.

Focus sur les vols

Intéressons-nous à présent plus spécifiquement aux déplacements aériens, à travers le Tableau 6 et la Figure 7, afin de visualiser leur évolution dans le temps. À noter qu'un outil de suivi des vols a été mis en place en 2022, permettant depuis, de suivre les vols avec précision. En particulier, il permet de suivre les trajets aériens réellement effectués dans le cadre des activités du Groupe URD, y compris ceux n'apparaissant pas dans la comptabilité du Groupe URD. En revanche, les données avant 2022 ne concernent que les vols inscrits dans la comptabilité.

	2019*	2020 *	2021*	2022	2022*	2023	2023*	2024	2024*	2025	2025*
Nb allers	225	51	71	276	166	86	77	93	79	115	62
Nb km	593 729	119 398	210 338	596 147	474 664	235 293	228 358	217 111	187 467	229 996	178 830
tCO ₂ e	100	20	35,6	105,9	79,6	38,5	37	37	32	45,57	28,9
km/aller	2 639	2 341	2 963	2 160	2 859	2 736	2 966	2 335	2 373	2 000	2 884
ETP	17,05	16,36	17,20	20,33	20,33	18,79	0,481	14,28	0,405	15,46	15,46
Nb allers/ETP	13,2	3,1	4,1	13,6	8,2	4,6	18,79	6,5	14,28	7,4	4,0

Tableau 6. Comparaison des caractéristiques des trajets aériens entre 2019 et 2025. NB : des astérisques ont été mis lorsque la colonne ne concernait que les vols apparaissant dans la comptabilité du Groupe URD

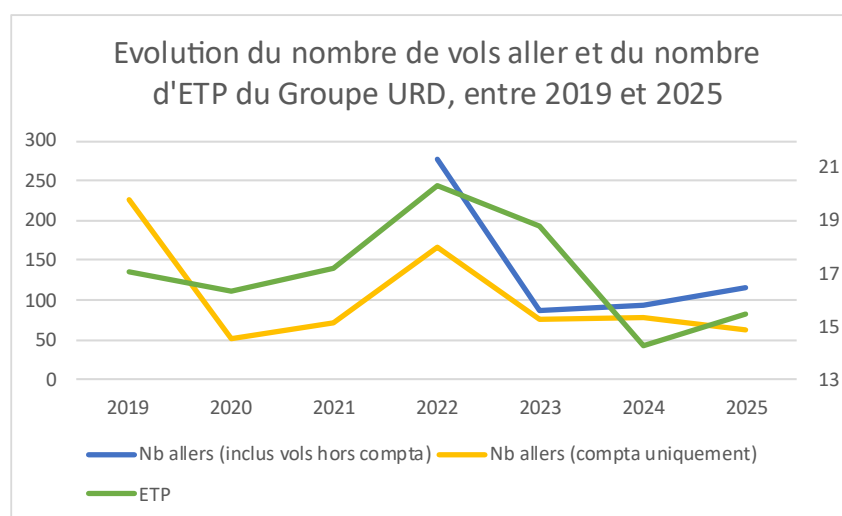


Figure 6. Evolution du nombre de vols aller et du nombre d'ETP, entre 2019 et 2025.

Depuis 2019, les déplacements en avion ont drastiquement évolué. Le Groupe URD n'a pas maintenu son niveau de vols de la « période COVID-19 » mais a tout de même **réussi à profondément changer ses pratiques de sorte qu'on compte, en 2025, 7,4 vols allers (inclus les vols hors comptabilité) par ETP** (au lieu de 13,6 en 2022 ; et au lieu de 13,2 en 2019 alors même que les vols hors comptabilité étaient à l'époque exclus). Au-delà de l'effet « COVID-19 », on voit également **que la trajectoire est loin d'être linéaire** : ainsi, entre 2022 et 2023, il y a eu une baisse importante des vols, en grande partie due à la fin de projets très consommateurs en déplacements aériens¹⁰. Depuis 2023, le nombre de vols (inclus les vols hors

¹⁰ Le nombre d'ETP plonge ensuite l'année suivante, en 2024, ce qui est malheureusement aussi une conséquence de cette baisse de projets.

comptabilité), en absolu ou par ETP, a de nouveau repris une courbe légèrement croissante, ce qui rappelle qu'il faut rester vigilants pour essayer d'atteindre et de conserver un niveau de vols structurellement bas.

On remarque également que les vols sont, en moyenne, plus courts qu'auparavant, traduisant l'importance relative des vols courts dans les déplacements aériens du Groupe URD. En effet, comme le notent d'autres ONG¹¹, les conditions sécuritaires peuvent amener à prendre plus de vols courts sur le terrain. Par ailleurs, malgré un recours croissant aux consultants nationaux, ces derniers sont tout de même souvent amenés à se déplacer régionalement.

Les émissions liées aux vols versus le reste des émissions

La source principale des émissions de gaz à effet de serre du Groupe URD provenant des trajets aériens, la stratégie de réduction repose essentiellement sur une baisse de ces derniers. Aussi, il est intéressant de suivre le budget carbone¹² et l'empreinte carbone en décomposant ces derniers selon leurs parties « vols » et « hors vols ». C'est ce que nous pouvons regarder plus en détail dans la Figure 8. À noter qu'on considère ici les émissions sur le périmètre base 2025.

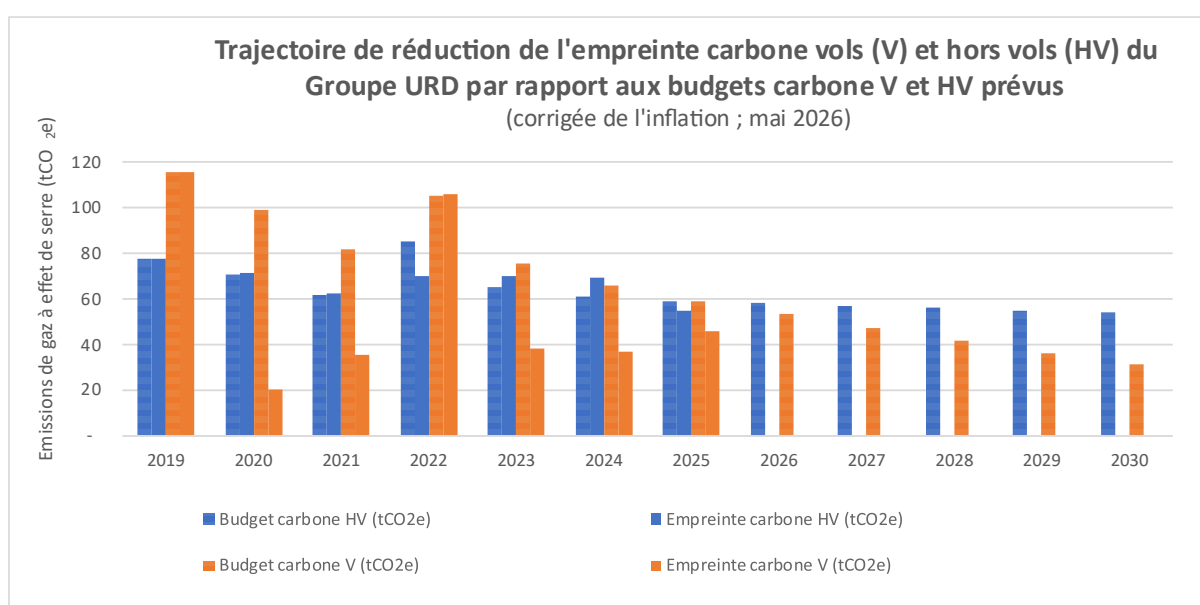


Figure 7. Trajectoire de réduction de l'empreinte carbone vols (V) et hors vols (HV) du Groupe URD par rapport aux budgets carbone V et HV prévus (corrigée de l'inflation ; en date de mai 2026). NB : Les budgets carbone vols (V) et hors vols (HV) ont été calculés à partir d'une projection du chiffre d'affaires et d'un choix de répartition entre les efforts de réduction sur les vols (V) et hors vols (HV). Leurs trajectoires pour les années à venir ainsi que pour les années passées sont donc susceptibles d'être revues. L'empreinte carbone des vols (V) est calculée chaque année grâce à un suivi des vols en temps réel. L'empreinte carbone hors vols (HV) est calculée quand il y a un BEGES (en 2019, 2022 et 2025). On estime sinon qu'elle correspond exactement au budget carbone hors vols du précédent BEGES.

L'analyse des données 2025 (avec le périmètre base 2025) montre que **les émissions générées par les vols** (« empreinte carbone vols » ; 46 tCO₂e) **ont été inférieures de 13 tCO₂e à ce qui était prévu dans le budget carbone affecté aux vols** (« budget carbone vols » ; 59 tCO₂e). Ce résultat démontre que **le Groupe URD a appris à travailler en voyageant moins**, ce qui constitue un élément clé de sa trajectoire de décarbonation

Par ailleurs, **les émissions générées par le reste des activités** (« empreinte carbone hors vols » ; 55 tCO₂e) **ont inférieures de 4 tCO₂e au budget carbone qui lui était dédié** (« budget carbone hors vols » ; 59 tCO₂e).

¹¹ Voir le [rapport de suivi de la déclaration d'engagement du REH à année +5](#), p21

¹² Le budget carbone correspond, chaque année, au plafond des émissions de GES que le Groupe URD peut émettre tout en respectant ses engagements de décarbonation. On peut le décomposer en « budget carbone » vols et « budget carbone hors vols », selon une clé de répartition choisie (dans notre cas, nous avons arbitrairement considéré que les efforts de réduction devaient se concentrer à 83% sur les vols et à 17% sur le reste des émissions).

Ainsi, même si la stratégie de réduction d'émissions du Groupe URD se concentre presque exclusivement sur les vols (voir *Une stratégie de décarbonation efficace*) Les émissions liées aux vols versus le reste des émissions, certains postes ont suivi des trajectoires de décarbonation intéressantes depuis 2019 (moins de km parcourus en voiture, baisse des émissions liées à l'énergie, repas végétariens, etc.).

Une stratégie de décarbonation efficace

Pour tenir ses objectifs, le Groupe URD a défini en novembre 2022 une [stratégie de réduction d'émissions](#), reposant sur une politique de déplacements aériens contraignante (avec un plafonnement des billets d'avion). Cette stratégie, discutée et validée collectivement, a nécessité un temps d'appropriation et de mise en œuvre pour produire ses effets.

Le BEGES 2025 démontre l'efficacité de cette stratégie puisque les vols ont significativement diminué. Ce résultat est également le produit d'une bonne sensibilisation de l'équipe et des collaborateurs ainsi que d'un portage institutionnel soutenu. Reste qu'il n'est pas toujours évident de réduire les déplacements pour certains types de projets (les évaluations et les partenariats d'apprentissage notamment), sans compter que certains partenaires techniques ou financiers exigent des déplacements sur les territoires concernés.

Perspectives pour la suite

La réduction des émissions de gaz à effet de serre du Groupe URD devra se poursuivre si l'organisation veut respecter ses engagements climatiques. Or, il semble que le Groupe URD entre dans une phase de décarbonation plus difficile.

Des gains de réduction importants ont été obtenus sur les déplacements aériens et il existe certainement encore un peu de marge pour les diminuer encore, sans compromettre la raison d'être du Groupe URD, notamment grâce à la mise en place récente du [réseau de consultants](#). Néanmoins, il existe aussi, sans doute, un « plancher de vols », en dessous duquel il ne sera pas possible d'aller sans remettre en cause le travail même de l'organisation. Or, l'ambition de la transition écologique du Groupe URD n'est évidemment pas de remettre en question son cœur de mission.

Restent les émissions générées par d'autres postes mais les marges de manœuvre semblent là aussi limitées : les déplacements en voiture sont essentiellement liés à la localisation du bureau et, faute de transports en commun, leur réduction est grandement limitée ; l'énergie utilisée est déjà très largement décarbonée ; quant aux émissions liées aux matériels et services pour le bureau ou encore aux services d'hébergement et de restauration, elles sont presque exclusivement comptabilisées via des facteurs monétaires, ce qui supposerait, pour les réduire, de consommer moins. Or, pour des raisons économiques, les efforts convergent déjà en ce sens depuis longtemps et il y a donc peu de gains de réduction possible *a priori*.

Cela signifie-t-il qu'il n'y a rien à faire ? Non, bien sûr. La transition du Groupe URD est manifestement bien engagée mais doit être poursuivie. D'autres pistes, plus subtiles et certes plus difficiles, peuvent encore être explorées, en s'interrogeant collectivement :

- Pour la réduction des émissions liées aux déplacements domicile-travail : La politique de télétravail mérite-t-elle, à cet égard, d'être reconsidérée, en sachant qu'il existe, bien sûr, d'autres paramètres à considérer dans cette réflexion ? L'organisation doit-elle s'engager dans les efforts déjà existants d'organisation du covoiturage, aujourd'hui sous la responsabilité des salariés ?
- Pour la réduction des déplacements professionnels : Comment réduire les déplacements professionnels en voiture, sachant que le siège du Groupe URD se trouve à au moins une heure de route d'une gare de train ?
- Enfin, comment réduire les émissions liées aux frais d'hébergement et de restauration, sachant qu'à l'heure actuelle, ces émissions sont comptabilisées selon un facteur monétaire ?

Dans tous les cas, il ne faut pas oublier que **l'essentiel, pour le Groupe URD, est de transitionner vers un nouveau mode de fonctionnement écologique, qui va d'ailleurs bien au-delà de la seule réflexion « carbone »**. Elle inclut notamment la question des déchets, la problématique de l'extractivisme et même, celle du rapport au vivant. En outre, si la comptabilité carbone est un outil utile, il doit également être appréhendé pour ce qu'il est, en s'intéressant avec attention aux hypothèses choisies et aux limites de l'exercice¹³.

¹³ Voir le rapport [« Objectif de décarbonation juste et équitable pour une ONG internationale »](#), Groupe URD, janvier 2025, chapitre 2.

Conclusion

Le présent BEGES constitue le cinquième réalisé par le Groupe URD depuis 2012, signe que cette démarche **fait désormais partie des pratiques de l'organisation**. Il s'agit en outre d'un **outil d'informations, éclairant la prise de décision** pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Ce BEGES est par ailleurs le deuxième à être réalisé depuis les engagements de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (dont la référence est 2019). Il constitue donc une **deuxième étape de suivi-évaluation** importante pour voir dans quelle mesure la trajectoire de décarbonation est respectée, pour apprécier l'efficacité de la stratégie de décarbonation déployée et pour envisager des améliorations.

En 2025, la méthodologie de BEGES a été, à nouveau, modifiée (elle l'avait déjà été en 2022 par rapport à 2019). En particulier, **le périmètre de comptabilité a été étendu** pour mieux refléter l'empreinte carbone des activités du Groupe URD : ont été nouvellement inclus les vols liés aux activités du Groupe URD mais qui n'apparaissent pas dans la comptabilité, les frais de missions, ainsi que de nombreux services pour le bureau qui n'étaient auparavant pas considérés.

À périmètre constant – base 2019, le BEGES 2025 du Groupe URD (63 tCO₂e) témoigne d'une **réduction de 52% de son intensité carbone par rapport à 2019**, soit une réduction de 58% de son empreinte carbone en valeur absolue. À périmètre constant – base 2025, le BEGES 2025 du Groupe URD (63 tCO₂e) témoigne d'une **réduction de 41% de son intensité carbone par rapport à 2019**, soit une réduction de 48% de son empreinte carbone en valeur absolue. Ainsi, quelle que soit la méthodologie retenue pour l'analyse comparative, **les résultats montrent que le Groupe URD respecte sa trajectoire de décarbonation et même, est allé bien au-delà de son objectif de 2025 de -30% !**

Dans le contexte actuel de réduction budgétaire drastique de l'aide internationale, il convient de souligner un point important : **la baisse des émissions de GES en valeur absolue n'est pas un résultat satisfaisant, en soi, si elle ne s'articule pas avec une baisse des émissions en valeur relative**. En effet, cela traduirait alors simplement une baisse d'activités de l'organisation, ce qui ne serait ni positif d'un point de vue environnemental – car l'intensité carbone des activités n'aurait alors pas diminué – ni d'un point de vue social – puisque cela signifierait moins de couverture des besoins humanitaires, pourtant en augmentation. C'est la raison pour laquelle **le Groupe URD est engagé en valeur relative**, ce que stipule également la nouvelle version de la Déclaration d'engagement.

Les bons résultats obtenus par le Groupe URD comportent nécessairement une dimension conjoncturelle, liée à la nature des projets portés par le Groupe URD en 2025, mais ils **ont aussi une dimension structurelle, liée à la stratégie de décarbonation mise en œuvre**. En effet, la baisse d'émissions de gaz à effet de serre constatée est le **fruit de mesures institutionnelles prises** (limitation des déplacements aériens et repas végétariens), **d'un travail de sensibilisation** des salariés et de leurs efforts individuels pour minimiser leurs déplacements, ainsi que d'un **portage institutionnel fort**, encore récemment réaffirmé à travers la signature de la déclaration d'engagement révisée.

Poursuivre une dynamique de réduction d'émissions de GES reste un **véritable défi car les marges de manœuvre sont à présent limitées**. Il s'agira avant tout de **maintenir les exigences fortes en matière de déplacements aériens**, notamment en s'appuyant sur le **réseau de consultants** nouvellement mis en place. Par ailleurs, à ce stade de la trajectoire de décarbonation, **d'autres pistes mériteront d'être discutées en interne** afin d'évaluer leur pertinence et leur faisabilité, également à la lumière d'autres enjeux.

En somme, malgré la singularité du Groupe URD dans le paysage des acteurs de la solidarité internationale, nous pouvons tirer **deux enseignements principaux** de l'expérience de décarbonation du Groupe URD : d'une part, que **la décarbonation implique un changement organisationnel important mais est possible, au moins en partie** ; et d'autre part, que **les BEGES doivent toujours être finement analysés pour que les chiffres présentés et les recommandations qui en découlent fassent sens !**

Annexe 1 - Méthodologie pour le BEGES 2025

Comme rappelé brièvement en introduction, **les résultats d'un BEGES diffèrent selon la méthodologie utilisée**. Il convient donc ici d'explicitier en détails la méthodologie et les hypothèses retenues pour réaliser le BEGES 2025 du Groupe URD.

Définition des périmètres

On distingue classiquement 3 périmètres (ou « scopes »). Voici ce que nous dit l'ADEME à ce sujet ¹⁴ :

- **Émissions directes de gaz à effet de serre (GES)** (ou SCOPE 1) – Émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme (exemples : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, biomasses...);
- **Émissions à énergie indirectes** (ou SCOPE 2) – Émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation ;
- **Autres émissions indirectes** (ou SCOPE 3) – Les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées dans le SCOPE 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète (exemples : achats de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transports amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions...).

Le Groupe URD a choisi l'option la plus ambitieuse : le SCOPE 3¹⁵. Néanmoins, le calcul des émissions indirectes est conditionné par l'existence et la précision des facteurs d'émissions¹⁶. On notera par exemple que, pour l'heure, peu de facteurs d'émissions sont disponibles concernant l'impact du numérique.

Par ailleurs, certaines questions peuvent se poser quant au périmètre : devons-nous par exemple prendre en compte les émissions liées aux consultants et prestataires ? Ou celles de nos partenaires de consortium quand le Groupe URD est porteur de projet ? Des réponses seront apportées dans les détails méthodologiques qui suivent.

En 2022, nous avons réparti les émissions selon certains postes d'émissions. Pour le BEGES 2025, certains intitulés ont été revus en raison des modifications de méthodologie réalisés (explicitées plus loin).

Catégories d'émissions pour BEGES 2022	Catégories d'émissions pour BEGES 2025
	Déplacements professionnels
	Déplacements domicile-travail
	Énergie
Amortissements	Achat matériel pour bureau
Consommables	Consommables et services bureau
	Communication
Ateliers et séminaires	Ateliers, séminaires et frais de mission

¹⁴ <https://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/contenu/index/page/bilan%2Bges%2Borganisation/siGras/1>

¹⁵ La prise en compte est d'ailleurs devenue obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2023 pour l'État ; les personnes morales de droit privé de plus de 500 salariés en métropole et de plus de 250 salariés en Outre-mer ; les personnes morales de droit public de plus de 250 personnes ; les collectivités territoriales et leurs groupements (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046006338>).

¹⁶ Un facteur d'émission permet de transformer une donnée d'activité physique ou financière en une quantité d'émissions de gaz à effet de serre.

Sources d'informations

Pour collecter les données physique ou monétaires, nous avons utilisé quatre sources :

- Les comptes de charges (dits « comptes de la classe 6 »¹⁷) ;
- Le fichier interne de suivi des vols de l'année 2025 ;
- Le fichier de suivi des déplacements des participants pour les UAH 2025 ;
- Un fichier de calcul approximatif des déplacements domicile-bureau des salariés.

Plus précisément, les comptes de charges utilisés sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

comptes	libellés de comptes
602210	combustibles
602220	produits d'entretien
602250	fourniture de bureau
605100	achats d'équipements informatiques
606100	ENERCOOP
611000	sous-traitance
613200	locations immobilières
613500	locations mobilières
615000	entretiens et réparations
615600	maintenance
616100	primes assurances
616130	assurances rapatriement
618100	documentation générale
618500	frais de colloques
622620	honoraires CAC
623000	publicité publication relation publique
625000	frais de déplacements
625500	frais de missions
626000	frais postaux
626100	frais de téléphone
626200	frais d'internet
626300	frais bulletin de salaire numérique
627000	services bancaires et assimilés
627100	services bancaires crédit coopératif
628100	concours divers (cotisations, etc.)
628800	traitement des déchets
647500	médecine du travail, pharmacie

Inversement, certains comptes de charges existants n'ont pas été utilisés. Dans le tableau ci-dessous, nous précisons lesquels et explicitons les raisons qui nous ont conduits à les écarter pour le BEGES 2025.

¹⁷ Conformément à la nomenclature du plan comptable général.

comptes	libellés de comptes	explications
622200	commissions et courtages sur ventes	Charges correspondant à des flux financiers (intermédiation commerciale) sans lien direct avec un flux physique ou énergétique.
622600	honoraires France	Il s'agit ici de prestations intellectuelles. Il existe certes des flux physiques associés et donc des émissions générées par ces prestations. Néanmoins, celles-ci ont une intensité carbone faible et constituent en outre le cœur d'activités du Groupe URD. Bien que l'ADEME exige un inventaire complet des émissions, nous faisons le choix de ne pas comptabiliser celles-ci pour garder le sens premier d'un BEGES : quantifier et suivre les émissions de GES générées par l'activité d'une organisation afin d'identifier les leviers de réduction. Or, l'enjeu de décarbonation pour le Groupe URD n'est pas de réduire notre activité mais bien de les mener différemment.
622630	honoraires internationaux	
623400	cadeaux à la clientèle	Cadeaux dématérialisés et quantités négligeables
625100	abonnements sncf	Déplacements professionnels déjà comptabilisés. Pas de flux physiques associés à ces dépenses.
625100	transports train-métro	Les trains ont été comptabilisés dans les frais de déplacements. Les déplacements en métro, tramways, bus intra-ville et RER sont considérés négligeables
635130	autres impôts locaux	Il s'agit ici de flux financiers sans contrepartie physique directe. Exclut du périmètre BEGES (méthodologie ADEME).
637800	taxes diverses	Il s'agit ici de flux financiers sans contrepartie physique directe. Exclut du périmètre BEGES (méthodologie ADEME).
641000	rémunérations du personnel	Les émissions liées aux salariés sont traitées via postes spécifiques (mobilité domicile-travail, énergie des locaux, etc.).
641600	indemnité rupture conventionnelle	Charge exceptionnelle non récurrente, sans flux physique associé.
645000	charges de sécurité sociale et prévoyance	Cotisations sociales = flux financiers redistributifs sans flux physique direct.
648000	autres charges de personnel	Cadeaux dématérialisés
661100	intérêts des emprunts et dettes	Charges purement financières, exclues du périmètre BEGES (pas de flux physique).
666000	pertes de change	Écart de change comptable sans réalité physique.
678800	charges exceptionnelles diverses	Charges non récurrentes et non représentatives de l'activité standard ; exclusion justifiée pour cohérence méthodologique.
681100	dotation aux amortissements immobiliers incorporels	Écriture comptable sans flux réel ; les immobilisations ont été comptabilisées l'année de leur acquisition, si pertinent.
681120	dotation aux amortissements immobiliers corporels	Idem : écriture comptable interne, pas un flux physique annuel.
681500	dotation aux provisions risques et charges	Provision comptable sans consommation réelle de ressources.

Puis, pour convertir les données collectées en émissions de gaz à effet de serre, nous avons utilisé, à une exception près, les facteurs d'émissions de l'ADEME. Ceux utilisés pour le BEGES 2025 diffèrent parfois de ceux utilisés pour celui de 2022 ou de 2019, la base de données de l'ADEME ayant été mise à jour. Nous avons pris soin d'explicitier les différences quand il y en avait.

Choix méthodologiques

Nous explicitons ici les choix méthodologiques adoptés : les sources des données, leur éventuel traitement, les approximations et les hypothèses potentiellement retenues, et enfin, les facteurs d'émissions utilisés, en précisant s'ils ont évolué depuis 2022 ou pas. Nous procéderons par catégorie et par poste d'émissions.

Déplacements professionnels

Comme pour le précédent BEGES, nous avons utilisé les comptes 625000 et 618500. À ces extraits comptables, nous avons ajouté :

- les déplacements des participants des Universités d'Automne des Humanitaires (UAH) 2025 qui avaient été collectés grâce à un questionnaire ;
- Les vols indiqués dans le fichier « suivi de vols 2025 ».

Les éventuels doublons ont évidemment été retirés.

La logique de la comptabilité des déplacements professionnels est aujourd'hui¹⁸ la suivante :

<ul style="list-style-type: none"> - Tous les déplacements aériens des salariés du Groupe URD, des consultants et des participants impliqués dans des activités du Groupe URD doivent être comptabilisés, indépendamment des aspects comptables. <p>Cela signifie :</p> <ul style="list-style-type: none"> o qu'un vol pris par un.e consultant.e ou participant.e pour une activité du Groupe URD doit apparaître même s'il/elle n'a pas été payé.e par le Groupe URD ; o qu'un vol pris pour une activité qui n'est pas du Groupe URD et qui n'a pas été prise en charge financièrement par le Groupe URD ne sera pas comptabilisé. <ul style="list-style-type: none"> - Les déplacements aériens des expatriés entre leur pays d'origine et leur pays d'affectation sont comptabilisés, indépendamment des aspects comptables. - Pour les UAH, les émissions de tous les déplacements sont comptabilisées. - Tous les autres déplacements liés aux activités du Groupe URD sont comptabilisés, mais uniquement à partir des informations comptables.

Ainsi, les déplacements pris en compte dans le BEGES 2025 du Groupe URD sont résumés dans le tableau suivant :

	Déplacements aériens	Autre type de déplacement
UAH	Tous	Tous
Activités du Groupe URD hors UAH	Tous	Ceux payés par le Groupe URD
Activités de partenaires	Ceux payés par le Groupe URD	Ceux payés par le Groupe URD
Allers-Retours expatriés	Tous	Ceux payés par le Groupe URD

¹⁸ Cette logique a évolué selon les années car le choix de comptabiliser (ou non) certains déplacements n'est pas toujours évident.

En voiture

Pour le compte 625000 ainsi que pour les UAH, nous avons utilisé différentes méthodes **pour calculer les distances parcourues** :

- Soit, nous avons facilement pu retrouver les distances parcourues à partir des indemnités kilométriques (0,50 centimes par kilomètre) ;
- Soit, nous avons utilisé les forfaits d'indemnités kilométriques (Plaisians-Avignon ; Plaisians – Orange)
- Soit, nous avons utilisé Googlemaps quand les points de départ et d'arrivée étaient précisés. Ce travail « manuel » est extrêmement approximatif car les informations utilisées sont parfois très lacunaires.

A noter que nous avons choisi de ne pas comptabiliser les déplacements en taxis lorsqu'ils étaient intra-ville.

Le facteur d'émission de l'ADEME qui a été utilisé a changé, par rapport au précédent BEGES, de la manière suivante¹⁹ :

Facteur d'émission utilisé (source : ADEME)	kg CO ₂ e/km utilisé pour BEGES 2025	kg CO ₂ e/km utilisé pour BEGES 2022	kg CO ₂ e/km utilisé pour BEGES 2019
Voiture - Motorisation moyenne - 2023	0,25	0,216	0,178

Essence et gasoil

Pour certains déplacements routiers, nous disposons plutôt des factures de carburant (compte 625000). Pour ce BEGES, nous avons choisi, non pas de les convertir en kilomètres parcourus comme pour le BEGES 2022, mais d'utiliser les facteurs d'émissions suivants :

Facteur d'émission utilisé (source : ADEME)	kg CO ₂ e/L utilisé pour BEGES 2025
Essence E10 – France continentale // Essence/Supercarburant sans plomb (95, 95-E10, 98) – France continentale ²⁰	2,70
Gazole routier B7 ²¹ – France continentale	3,10

En train

Nous avons utilisé le compte 625000 et les UAH. Nous avons par ailleurs **distingué les voyages en TGV et TER**.

Pour chaque trajet, il a fallu rechercher la **distance parcourue** en train. Contrairement au précédent BEGES, la plupart des informations n'ont pas été prises via le site thetrainline.com qui présente manifestement de grosses erreurs. Il n'existe malheureusement pas de base de données exhaustives des distances ferroviaires. Ainsi, nous avons choisi d'utiliser, par défaut, Googlemaps et de considérer la distance en voiture. Il s'agit évidemment ici d'un proxy, considéré comme acceptable au regard de la faible empreinte carbone des trajets en train.

¹⁹ Cette évolution à la hausse peut sembler contre-intuitive (les voitures devraient être de plus en plus performantes et le kilomètre parcouru de moins en moins carbonés). Celle-ci peut être due à un ajustement des calculs de facteur d'émission mais aussi à une hausse de l'utilisation des SUV et des véhicules lourds ainsi qu'à une croissance des véhicules essence par rapport aux véhicules diesel, à la suite du « dieselgate ».

²⁰ Certaines factures ne proviennent pas de France continentale mais on a choisi ce facteur d'émission comme proxy.

²¹ Les factures d'achat de gazole sur le terrain ne précisent pas le taux d'incorporation de biocarburants. Le facteur "gazole routier B7" de la Base de données « Empreinte » de l'ADEME est utilisé comme proxy.

Il est à noter que les facteurs d'émission du TGV et du TER ont été modifiés par l'ADEME :

Facteur d'émission utilisé (source : ADEME)	kg CO ₂ e/passager.km utilisé pour BEGES 2025	kg CO ₂ e/passager.km utilisé pour BEGES 2022	kg CO ₂ e/passager.km utilisé pour BEGES 2019
TGV - 2022	0,00293	0,00236	0,00173
TER/2022/Traction moyenne	0,0277	0,0296	0,0248

En bus

Nous avons identifié les trajets parcourus à partir des comptes 625000 et 618500. Lorsque des bus avaient été loués en entier, nous avons fait une hypothèse sur le nombre de personnes dans le bus et multiplier la distance par ce nombre.

Le facteur d'émissions de l'ADEME a par ailleurs changé :

Facteur d'émission utilisé (source : ADEME)	kg CO ₂ e/passager.km utilisé pour BEGES 2025	kg CO ₂ e/passager.km utilisé pour BEGES 2022
Autobus/agglomérations de moins de 100 000 habitants - France	0,20	1,44 (moins de 150 000 habitants)

En avion

Pour les déplacements aériens, la première source d'information a été le fichier « suivi vols 2025 » qui avaient été mis en place pour enregistrer au fil de l'eau ce type de déplacement. Dans ce fichier, les chefs de projet doivent inscrire tous les vols pris dans le cadre des activités du Groupe URD, que ce soit par des salariés, des participants ou des consultants.

Par mesure de précaution, ce fichier a été comparé avec le compte 625000 et aux vols des UAH.

Pour ce BEGES, nous avons dû mettre à jour les facteurs d'émissions précédemment utilisés, pour les deux raisons suivantes :

- Les facteurs d'émissions des vols sont différents selon les distances parcourues. Pour les précédents BEGES, on distinguait les longs courriers (> 3500 km), les moyens courriers (entre 1000 et 3500 km) et les courts courriers (< 1000 km). Or, cette typologie a été révisée pour offrir une plus grande granularité : l'ADEME distingue à présent les vols de moins de 500km ; de 500 -1000km ; de 1000-2000km ; de 2000-5000km ; et les vols de plus de 5000km. A noter que les escales sont toujours prises en compte. Enfin, comme les années précédentes, nous avons utilisé le site internet suivant pour calculer les distances parcourues en avion : <https://fr.distance.to/>.
- L'ADEME a également procédé à un autre ajustement : elle distingue maintenant les facteurs d'émissions selon la capacité de l'avion : 20-50 sièges ; 51-100 sièges ; 101-220 sièges ; ou plus de 220 sièges. Ne disposant pas de l'information sur la capacité des vols, nous avons choisi de faire les hypothèses suivantes :
 - o On considère pour les vols indiqués comme « vol UNHAS », que la capacité est de 20-50 sièges
 - o Pour les vols non UNHAS, dont la distance est supérieure à 500 km²², on considère que la capacité est de plus de 220 sièges.

²² Pour une telle capacité, il n'existe pas de facteurs d'émission pour moins de 500km.

- o Pour les vols non UNHAS, dont la distance est inférieure à 500km, on considère que la capacité est de 101-220 sièges.

Enfin, précisons que, comme les années précédentes, nous avons choisi de prendre en compte les facteurs d'émissions avec trainées²³.

Ainsi, les facteurs d'émissions utilisés, comparativement aux précédents BEGES, sont les suivants :

- **Hors vols UNHAS**
 - o **Capacité : 101-220 sièges :**

Facteur d'émission utilisé (source : ADEME)	kg CO ₂ e/passager.km utilisé pour BEGES 2025	kg CO ₂ e/passager.km utilisé pour BEGES 2022
Avion passagers - < 500 km jet, 2023 - AVEC trainées	0,29	0,258 (<1000km)

- o **Capacité : > 220 sièges :**

Facteur d'émission utilisé (source : ADEME)	kg CO ₂ e/passager.km utilisé pour BEGES 2025	kg CO ₂ e/passager.km utilisé pour BEGES 2022
Avion passagers - 500 – 1000 km, 2023 - AVEC trainées	0,33	0,258 (<1000km)
Avion passagers - 1000 – 2000 km, 2023 - AVEC trainées	0,24	0,187 (1000-3500 km)
Avion passagers - 2000 – 5000 km, 2023 - AVEC trainées	0,17	
Avion passagers - > 5000 km, 2023 - AVEC trainées	0,15	0,152 (>3500 km)

- **Vols UNHAS (capacité : 20-50 sièges) :**

Facteur d'émission utilisé (source : ADEME)	kg CO ₂ e/passager.km utilisé pour BEGES 2025	kg CO ₂ e/passager.km utilisé pour BEGES 2022
Avion passagers - <500 km turboprop ²⁴ , 2023 - AVEC trainées	0,26	0,258
Avion passagers - 500 – 1000 km, 2023 - AVEC trainées	0,47	0,258
Avion passagers - 1000 – 2000 km, 2023 - AVEC trainées	0,60	0,187 (1000-3500 km)

²³ Les trainées correspondent aux traces blanches que les avions laissent dans le ciel après leurs passages. Issues de la condensation de la vapeur d'eau émise par les moteurs, elles accentuent le réchauffement climatique.

²⁴ Pour cette capacité et cette catégorie de distance, il existait un autre facteur d'émissions, dit « jet » (soit des avions à réaction) plutôt que « turboprop » (soit des avions turbopropulseurs). Cependant, les vols UNHAS semblent être majoritairement opérés en turboprop.

Déplacements domicile-bureau

Nous avons comptabilisé ici les trajets du domicile de chaque salarié à son bureau de Plaisians (siège du Groupe URD).

Pour chaque salarié, nous avons regardé via Googlemaps la distance domicile-bureau. Puis nous leur avons demandé de remplir un tableau précisant approximativement le nombre de jours venus au bureau avec leur voiture²⁵ ou à vélo à assistance électrique.

Enfin, voici les facteurs d'émission utilisés (avec les différences déjà mentionnées) :

Facteur d'émission utilisé (source : ADEME)	kg CO ₂ e/km utilisé pour BEGES 2025	kg CO ₂ e/km utilisé pour BEGES 2022	kg CO ₂ e/km utilisé pour BEGES 2019
Voiture - Motorisation moyenne - 2018	0,25	0,216	0,178
Vélo à assistance électrique	0,0109		N/A

Énergie

Gaz

Nous avons utilisé le compte 602210 pour comptabiliser les bouteilles de gaz consommées dont on connaît le poids.

Le facteur d'émission utilisé a légèrement changé :

Facteur d'émission utilisé (source : ADEME)	kg CO ₂ e/kg pour BEGES 2025	kg CO ₂ e/kg pour BEGES 2022 et 2019
Butane - inclus maritime (France continentale)	3,43	3,44

Électricité

Nous avons utilisé le compte 606100. Il faut noter qu'à partir du 14 mai 2025, le bureau a pu bénéficier d'un système photovoltaïque nouvellement installé.

Le facteur d'émission a évolué avec le mix énergétique de la France :

Facteur d'émission utilisé (source : ADEME)	kg CO ₂ e/kWh pour BEGES 2025	kg CO ₂ e/kWh pour BEGES 2022	kg CO ₂ e/kWh pour BEGES 2019
Électricité - 2024 ; mix moyen - consommation	0,0519	0,0520	0,0607

Bois plaquettes forestières

Nous avons utilisé le compte 602210 qui nous fournit le nombre de mètres cubes utilisés. D'après la documentation trouvée sur internet²⁶, on considère le facteur de conversion suivant : 1 mètre cube vaut 250kg.

Le facteur d'émission est inchangé par rapport à 2022 :

²⁵ Ce qui permet de s'affranchir des problématiques de covoiturage

²⁶ http://37.235.92.116/IMG/pdf/Coefficients_de_conversion_pour_la_recolte_de_bois-2.pdf

Facteur d'émission utilisé (source : ADEME)	kg CO ₂ e/kg pour BEGES 2022 et 2025	kg CO ₂ e/kg pour BEGES 2019
Plaquettes forestières - 25 % d'humidité	0,0503	0,0889

Achat matériel pour bureau

Ordinateurs portables

Les ordinateurs portables de moins de trois ans ont été facilement dénombrés après de l'assistant de gestion. Le facteur d'émission n'a pas changé :

Facteur d'émission utilisé (source : ADEME)	kg CO ₂ e/unité pour BEGES 2019, 2022 et 2025
Ordinateur - portable	156

Achats informatiques et électroniques

Il s'agit d'un poste d'émissions nouvellement comptabilisé pour le BEGES 2025. Nous avons utilisé le compte 605100, duquel nous avons déduit les ordinateurs portables. Nous avons également retranché la TVA (supposée à 20%).

Puis, nous avons utilisé le facteur d'émissions suivant :

Facteur d'émission utilisé (source : ADEME)	kg CO ₂ e/k€ pour BEGES 2025
Produits informatiques, électroniques et optiques - 2023	216

Autres produits manufacturés

Il s'agit d'un poste d'émissions qui était précédemment comptabilisé dans les catégories « consommables et services de bureau » et dans « ateliers séminaires et frais de missions » (avec d'autres facteurs d'émissions) et que nous avons déplacées ici. Nous avons utilisé les comptes 602250 et 618500. Nous avons également retranché la TVA (supposée à 20%).

Puis, nous avons utilisé le facteur d'émissions suivant :

Facteur d'émission utilisé (source : ADEME)	kg CO ₂ e/k€ pour BEGES 2025
Autres produits manufacturés - 2023	231

Consommables et services bureau

Petites fournitures

Nous avons utilisé les comptes 602250 et 618500. Nous avons également retranché la TVA (supposée à 20%).

Le facteur d'émission de l'ADEME a légèrement augmenté :

Facteur d'émission utilisé (source : ADEME)	kg CO ₂ e/k€ pour BEGES 2025	kg CO ₂ e/k€ pour BEGES 2022
Petites fournitures	370	367

Produits d'entretien

Il s'agit d'un poste d'émissions qui était précédemment comptabilisé dans le poste « petites fournitures » et que nous avons choisi maintenant de distinguer. Nous avons utilisé les comptes 602220 et 602250. Nous avons également retranché la TVA (supposée à 20%).

Puis, nous avons utilisé le facteur d'émissions suivant :

Facteur d'émission utilisé (source : ADEME)	kg CO ₂ e/k€ pour BEGES 2025
Produits chimiques - 2023	603

Produits agroalimentaires

Il s'agit d'un poste d'émissions qui était précédemment comptabilisé dans le poste « petites fournitures » et que nous avons choisi maintenant de distinguer. Nous avons utilisé le compte 602250. Nous avons également retranché la TVA (supposée à 5,5%).

Puis, nous avons utilisé le facteur d'émission suivant :

Facteur d'émission utilisé (source : ADEME)	kg CO ₂ e/k€ pour BEGES 2025
Produits des industries alimentaires, boissons et produits à base de tabac - 2023	540

Café

Nous avons pu retracer ces achats depuis les comptes 602250 et 618500.

Le facteur d'émission de l'ADEME a diminué :

Facteur d'émission utilisé (source : ADEME)	kg CO ₂ e/kg pour BEGES 2025	kg CO ₂ e/kg pour BEGES 2022
Café/moulu ²⁷ – France continentale	8,4	10,1

Sous-traitance informatique

Nous avons utilisé les comptes 611000 et 615600. Nous avons également retranché la TVA (supposée à 20%).

Puis, nous avons utilisé le facteur d'émissions suivant :

Facteur d'émission utilisé (source : ADEME)	kg CO ₂ e/k€ pour BEGES 2025
Programmation, conseil IT / Services d'information – 2023	75

Locations immobilières

Nous avons utilisé le compte 613200. Nous avons également retranché la TVA (supposée à 20%).

Puis, nous avons utilisé le facteur d'émissions suivant :

Facteur d'émission utilisé (source : ADEME)	kg CO ₂ e/k€ pour BEGES 2025
Services immobiliers – 2023	21

Locations mobilières

Nous avons utilisé le compte 613500. Nous avons également retranché la TVA (supposée à 20%).

Puis, nous avons utilisé le facteur d'émissions suivant :

Facteur d'émission utilisé (source : ADEME)	kg CO ₂ e/k€ pour BEGES 2025
---	---

²⁷ Même si le Groupe URD est passé au café en grain, ce facteur d'émission reste le meilleur proxy.

Services de réparation et installation de machines et d'équipements - 2023	196
--	-----

Maintenance multitechnique

Nous avons utilisé le compte 615000. Nous avons également retranché la TVA (supposée à 20%).

Puis, nous avons utilisé le facteur d'émissions suivant :

Facteur d'émission utilisé (source : ADEME)	kg CO ₂ e/k€ pour BEGES 2025
Maintenance multitechnique	215

Assurances

Nous avons utilisé les comptes 616100 et 616130. Nous avons également retranché la TVA (supposée à 20%).

Puis, nous avons utilisé le facteur d'émissions suivant :

Facteur d'émission utilisé (source : ADEME)	kg CO ₂ e/k€ pour BEGES 2025
Assurance, réassurance, retraites (hors sécurité sociale) - 2023	77

Documentation générale

Nous avons utilisé les comptes 618100 et 623000. Nous avons également retranché la TVA (supposée à 5,5% pour le premier compte et à 20% pour le deuxième).

Puis, nous avons utilisé le facteur d'émissions suivant :

Facteur d'émission utilisé (source : ADEME)	kg CO ₂ e/k€ pour BEGES 2025
Edition - 2023	96

Honoraires CAC

Nous avons utilisé le compte 622620. Nous avons également retranché la TVA (supposée à 20%).

Puis, nous avons utilisé le facteur d'émissions suivant :

Facteur d'émission utilisé (source : ADEME)	kg CO ₂ e/k€ pour BEGES 2025
Services juridiques et comptables/ services des sièges sociaux/ conseil de gestion - 2023	67

Services bancaires

Nous avons utilisé les comptes 627000 et 627100. Nous avons également retranché la TVA (supposée à 20%).

Puis, nous avons utilisé le facteur d'émissions suivant :

Facteur d'émission utilisé (source : ADEME)	kg CO ₂ e/k€ pour BEGES 2025
Services financiers, hors assurances et caisses de retraite - 2023	70

Cotisations

Nous avons utilisé le compte 628100. Nous avons également retranché la TVA (supposée à 20%).

Puis, nous avons utilisé le facteur d'émissions suivant :

Facteur d'émission utilisé (source : ADEME)	kg CO ₂ e/k€ pour BEGES 2025
Services fournis par des organisations associatives - 2023	92

Traitement des déchets

Nous avons utilisé le compte 628800.

Puis, nous avons utilisé le facteur d'émissions suivant :

Facteur d'émission utilisé (source : ADEME)	kg CO ₂ e/tonne pour BEGES 2025
Emballages/Carton/Recyclage - Impacts	992

Médecine du travail

Nous avons utilisé le compte 647500. Nous avons également retranché la TVA (supposée à 20%).

Puis, nous avons utilisé le facteur d'émissions suivant :

Facteur d'émission utilisé (source : ADEME)	kg CO ₂ e/k€ pour BEGES 2025
Services de santé humaine - 2023	82

Communication

Impression

Nous avons utilisé les comptes 602250 et 623000. Nous avons également retranché la TVA (supposée à 20%).

Le facteur d'émission a changé :

Facteur d'émission utilisé (source : ADEME)	kg CO ₂ e/k€ pour BEGES 2025	kg CO ₂ e/k€ pour BEGES 2022
Travaux d'impression et de reproduction - 2023 - France continentale	210	170

Courrier postal

Nous avons utilisé le compte 626000. Nous avons également retranché la TVA (supposée à 20%).

Le facteur d'émission a changé :

Facteur d'émission utilisé (source : ADEME)	kg CO ₂ e/k€ pour BEGES 2025	kg CO ₂ e/k€ pour BEGES 2022 et 2019
Services de poste et de courrier - 2023 - France continentale	112	130

E-mails

Nous avons pris en compte le nombre d'e-mails envoyés en 2025 par une salariée pendant un mois (novembre) et avons ensuite extrapolé ce résultat sur l'année et pour les 15,46 ETP de 2025. Nous avons ensuite supposé que seulement 1/10 des e-mails comprenait une pièce jointe.

Enfin, nous avons appliqué les facteurs d'émission suivants, inchangés par rapport à 2022 :

Facteur d'émission utilisé (source : ADEME)	kg CO ₂ e/unité pour BEGES 2022 et 2025
E-mail sans pièce jointe	0,004
E-mail avec pièce jointe	0,035

Visioconférence

Pour cette catégorie, nous n'avons pas utilisé les facteurs d'émissions de l'ADEME mais une étude d'Obringer *et al.* (2021)²⁸, estimant qu'une heure de visioconférence avec caméra allumée émettait environ 157g de CO₂e (dont la quasi-totalité – 96 % – est imputable à la retransmission des images).

Nous avons ensuite fait l'hypothèse d'1,5h/jour en visioconférence pour chaque ETP (15, 46 ETP au Groupe URD en 2025), à raison de 208 jours travaillés par an.

Facteur d'émission utilisé (source : Obringer <i>et al.</i> 2021)	kg CO ₂ e/unité pour BEGES 2022 et 2025
1h de visioconférence avec caméra allumée	0,157

Frais de télécommunication

Nous avons utilisé les comptes 626100 et 626200 et 626300. Nous avons également retranché la TVA (supposée à 20%).

Puis, nous avons utilisé le facteur d'émissions suivant :

Facteur d'émission utilisé (source : ADEME)	kg CO ₂ e/k€ pour 2022 et 2025
Services de télécommunications - 2023	136

Ateliers, séminaires et frais de missions

Les repas

Quand nous pouvions comptabiliser le nombre de repas, nous avons alors considéré des repas végétariens puisque c'est la règle au Groupe URD depuis 2022. Le facteur d'émission n'a pas changé :

Facteur d'émission utilisé (source : ADEME)	kg CO ₂ e/repas pour BEGES 2022 et 2025
Repas végétarien – France	0,510

Les produits agroalimentaires

Il s'agit d'un poste d'émissions qui était précédemment comptabilisé dans le poste « hébergement et restauration » et que nous avons choisi maintenant de distinguer. Nous avons utilisé le compte 618500. Nous avons également retranché la TVA (supposée à 5,5%).

Puis, nous avons utilisé le facteur d'émission suivant :

Facteur d'émission utilisé (source : ADEME)	kg CO ₂ e/k€ pour BEGES 2025
Produits des industries alimentaires, boissons et produits à base de tabac - 2023	540

²⁸ Obringer R., *et al.*, 2021, The overlooked environmental footprint of increasing Internet use, Resources, Conservation and Recycling Volume 167, April 2021, 105389, <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0921344920307072?via%3Dihub>

Hébergement et restauration

Comme l'année dernière, nous avons utilisé le compte 618500 mais pour ce BEGES, nous avons aussi considéré le compte 625500. Nous avons également retranché la TVA (supposée à 10%).

Le facteur d'émission a changé ainsi :

Facteur d'émission utilisé (source : ADEME)	kg CO ₂ e/k€ pour BEGES 2025	kg CO ₂ e/k€ pour BEGES 2019 et 2022
Service - Hébergement et restauration - 2023 - France continentale	250	320

Autres services personnels

Ce poste était précédemment intitulé « autres » et utilisait des facteurs d'émissions différents. Comme pour le précédent BEGES, nous avons utilisé le compte 618500. Nous avons également retranché la TVA (supposée à 20%).

Puis, nous avons utilisé le facteur d'émissions suivant :

Facteur d'émission utilisé (source : ADEME)	kg CO ₂ e/k€ pour BEGES 2025
Autres services personnels - 2023	157

Annexe 2 – Résultats détaillés du BEGES 2025

Résultats BEGES Groupe URD 2025			
unité	postes	données	t CO2e
Déplacements professionnels (en km/an)		Données à	
en km	Voiture (déplacements professionnels)	26 517	6,629
en L	essence	391	1,057
en L	gasoil	227	0,705
en km	TGV	152 293	0,446
en km	TER	6 117	0,169
en km	Autobus/agglomérations de moins de 150 000 habitants - France	6 186	1,237
en km	avion (voir détails dans fichier suivi vol)		45,570
sous total			55,8
Déplacements domicile travail (en km/an)			
en km	voiture (déplacements domicile-travail)	42 053	10,513
en km	Vélo électrique	2 690	0,029
sous total			10,5
Energie			
en kg	Gaz (butane)	39	0,134
en kWh	Electricité	4 683	0,243
en kg	Bois plaquettes forestières	23 000	1,157
sous total			1,5
Achat matériel pour bureau			
en nombre	ordinateur portable (moins de 3 ans)	12	1,872
k€	achats informatiques et électroniques	1,7067	0,369
k€	autres produits manufacturés	1,7373	0,401
sous total			2,6
Consommables et services bureau			
k€	petites fournitures	0,7346	0,272
k€	produits d'entretien	0,2668	0,161
k€	produits agroalimentaires	0,1339	0,072
kg	Café	48	0,403
k€	sous-traitance informatique	31,1146	2,334
k€	locations immobilières	10,8279	0,227
k€	locations mobilières	12,6202	2,474
k€	maintenance multitechnique	9,1437	1,966
k€	assurances	14,9455	1,151
k€	documentation générale	3,3375	0,320
k€	honoraires CAC	11,6736	0,782
k€	services bancaires	3,8740	0,271
k€	cotisations	1,9608	0,180
tonne	traitement des déchets	0,8680	0,861
k€	médecine du travail	1,6854	0,138
sous total			11,6
Communication			
K€	impressions	1,737	0,365
k€	courrier postal	0,530	0,059
h	visio caméra allumée	4 824	0,757
nb	mails avec pièce jointe	4 527	0,158
nb	mails sans pièce jointe	40 740	0,163
k€	frais de télécommunication	3,1990	0,435
sous total			1,9
Ateliers, séminaires et frais de missions			
Unité	Repas, végétarien	466	0,238
k€	produits agroalimentaires	1,481	0,800
k€	Hébergement et restauration	60,837	15,209
k€	Autres services personnels	1,16864	0,183
sous total			16,4
TOTAL			100,513